M. Rappoport et l'attitude envers le Gouvernement

Rappoport, de son côté, dépose une motion pour faire acte de l'attitude d'opposition irréductible du parti à tout gouvernement bourgeois et approuvant cette attitude comme seule conforme au pacte unitaire.

Le vieux militant, s'inspirant du même esprit, stérile, les proscrits réactionnaires du gouvernement.

C'est un coup droit à M. Jaurès qui, ne pouvant le démontrer pas, en amoitié essayer de la parer :

Discours de M. Jaurès

Les [illegible], dit-il, sont leur à leur temps trop méticuleuses et leur défaut montre la difficulté extrême d'insérer, dans une formule étroite, la politique du groupe socialiste. On comprendrait ces formules si on nous disait qu'on se plie à l'absolu de la doctrine socialiste. Mais le cas n'est-il précédé ? Ils sont tous restés fidèles au pacte d'unité ? Elle réclame la nécessité d'une opposition fondamentale à la classe possédante, mais n'admet pas, recommande, au contraire, ce qui peut augmenter les réformes politiques et améliorer la législation sociale.

Cette opposition, n'est mesurée par la non-participation, le prêt ou de loin, au pouvoir, pas plus qu'à la délégation des gauches. Elle se montre et se montrera sur notre refus du budget de la classe possédante et, en quelque occasion que ce soit, il n'est pas de ceux qui ne soit tormenté résolu à sacrifier les convenances personnelles à l'intérêt du parti.

On a pu lacérimner mes paroles de Tours. En vérité, je ne suis pas disposé à donner à ce gouvernement un vote de confiance préalable. On aurait peut-être d'exposer à de révélés mécomptes. J'ai dit que, de la combinaison ministérielle nouvelle, pouvait résulter un intérêt général, parce qu'elle met nettement en face de ce responsabilité le parti radical-socialiste et son chef.

Si l'une et l'autre s'appliquent pas leur programme, nous devons éviter qu'on puisse nous imputer la responsabilité. S'ils apportent un esprit sincère de réformes, nous ne nous prêterons pas au jeu de certaines combinaisons. Nous oserons, sous le gouvernement, mais le réalisation des réformes.

LA JOURNÉE DE VENDREDI

Séance du matin

Limoges, 2 novembre.

La troisième séance du congrès s'est ouverte, ce matin, sous la présidence de M. Wilm, député.

Le président donne lecture des dépêches de la Démocratie, fédération de Londres, et des ouvriers israélites de Pologne, assurant le Congrès de leur sympathie.

M. Ladevèze, au nom de la commission des comptes du parti, propose d'élire cinq membres formant une commission permanente de contrôle.

Les noms des députés et des conseillers municipaux de Paris en retard pour cotisations ne seront pas cités, dans le but de respecter leur susceptibilité. A l'avenir, il en sera autrement.

Ces deux propositions sont adoptées.

Le Congrès nomme ensuite la commission de vingt-sept membres appelée à statuer sur la proposition de M. Jaurès concernant l'attitude du parti envers le ministère. MM. Ghesquière, Guesde, Wilm, Groussier, Vaillant, en font partie.

L'assemblée aborde ensuite l'ordre du jour portant modification des statuts.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi s'est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Groussier. On continue la discussion sur la modification des statuts. En ce qui concerne l'art. 25 du règlement sur la nomination des délégués à la commission corporative, le Congrès décide que le nombre des délégués sera illimité. MM. Revelin, Panzerri, Gaude, Delory, est successivement pris la parole.

M. Bunopla formule le vœu que les délégués choisis fassent partie du syndicat du travail.

L'organisation politique

On aborde ensuite la question de l'organisation politique et notamment le parti socialiste indique ses rapports entre la Confédération générale du travail et le parti socialiste. Le délégué de la Somme dit que toutes les décisions prises seront lettre morte alors que la Confédération générale du travail dit qu'elle ne conclurera aucune alliance.

L'antimilitarisme

On demande à passer à la question de l'antimilitarisme. Le Congrès décide que la question sera discutée. Trente orateurs sont inscrits. MM. Vaillant et Rappoport se sont efforcés de dissiper les malentendus existant entre l'organisation coopérative du prolétariat et l'organisation politique de la classe ouvrière.

La séance a été levée à 8 heures.

La Déclaration ministérielle

Paris, 2 novembre.

La déclaration ministérielle est arrêtée ; elle sera soumise au Président de la République samedi, au cours de Conseil des ministres qui doit avoir lieu à l'Elysée.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Contre les Antimilitaristes

Paris, 2 novembre.

Divers journaux ayant annoncé hier matin une plainte émanant du général Picquart contre un article de journal et de nombreuses poursuites à en requête contre les antimilitaristes, des journalistes ont demandé au sous-secrétaire d'Etat de la guerre des renseignements sur cette affaire.

M. Chéron a déclaré : Le ministre de la guerre n'a été saisi d'aucune affaire de cette nature et depuis son arrivée au ministère, il n'a ni à porter aucune plainte, à exercer aucune poursuite. La plainte et les poursuites sont antérieures à la rentrée du général Picquart au ministère.

Le sous-secrétaire d'Etat de la guerre vient d'adresser à tous les fonctionnaires du ministère une circulaire où il interdit rigoureusement toute dépense qui ne serait pas nécessitée par les besoins réels du service et pour exiger la vérification et le contrôle des plus petites dépenses engagées.

Contre les antimilitaristes

Une circulaire du Garde des Sceaux

Paris, 2 novembre.

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, vient d'adresser aux procureurs généraux près les Cours d'appel la circulaire suivante :

Les diverses provocations et apologies, les diffamations et injures envers les armées de terre et de mer donnent souvent lieu, au point de vue de l'exercice de la poursuite, à des difficultés qu'il importe d'éviter à l'avenir.

En effet, lorsque ces faits sont commis par la voie de la presse, de l'affichage, ou enfin par la distribution d'imprimés, il est rare que leur préparation se s'effectue pas simultanément sur différents points de territoire, ou sorte qu'un certain nombre de parquets ont, en même titre, compétence pour en connaître.

Plusieurs d'entre eux peuvent alors exercer en même temps, devant des juridictions différentes, des poursuites qui, pourtant, n'ont trait qu'à des faits délictueux ayant une origine unique. Aussi bien, il importe à la bonne administration de la justice d'assurer l'uniformité des poursuites, et il est nécessaire, pour arriver à ce résultat, que les parquets en prennent par l'initiative d'assigner l'action publique dans les affaires de ce genre sans qu'il en ait été préalablement référé à ma chancellerie.

En conséquence, vous voudrez bien inviter vos substituts à vous signaler sans aucun retard toutes les infractions de cette nature dès qu'elles seront portées à leur connaissance.

En me communiquant les documents transmis et les procès-verbaux, vous m'adresserez immédiatement un rapport circonstancié, en sollicitant les instructions de ma chancellerie.

L'ANARCHIE AU MAROC

Les escarmouches recommencent

Tanger, 2 novembre.

Tout le faisait présager le calme après le départ du *Jeanne-d'Arc* dont la mission pacificatrice semblait terminée, lorsque le bruit d'une terrible fusillade a été entendu dans la campagne. Les fuyards se présentaient tumultueusement aux portes de Tanger. Une fois encore, en ce but autour de la ville et la lutte recommence entre la tribu des Andjeras et leur éternel ennemi Erraisouli, le nouveau pacha d'Arzila.

C'est à quelques kilomètres de Tanger en deçà du Kherb, que l'action s'est engagée. Les Andjeras en sont présentés en force pour capturer le bétail. Comme on tentait une résistance, ils ont aussitôt ouvert le feu. Il y a un plusieurs blessés.

Les Andjeras ont décidé cette expédition, à titre de représailles, pour se venger de l'enlèvement de bétail dans deux de leurs douars par les hommes d'Erraisouli.

Aussitôt prévenu d'Arzila, où il attend sa nomination officielle de pacha, et dont il a juré de ne pas s'éloigner avant de l'avoir obtenue, Erraisouli a répondu qu'il n'avait pas l'intention de riposter pour l'instant, mais qu'il en vengerait à son heure.

C'est la panique

Londres, 2 novembre.

On mande de Tanger au *Times* :

« En dépit des assurances officielles données à la Chambre des Communes, une grande panique dont prédisait aujourd'hui, quand on apprit que les [illegible] commençaient à [illegible] dans la ville d'ordinaire. Une grande partie de la population est amassée sur la place.

RAZ DE MARÉE À NICE

Nice, 2 novembre.

Le mois de fer novembre, la tempête est rage. La mer, démontée, battait avec violence la jetée et de la Promenade des Anglais. La tempête n'avait cependant pas causé de graves dégâts dans la journée, mais il n'en fut pas de même le soir.

A huit heures, la furie des vagues redoubla. Le spectacle est grandiose et terrifiant à la fois. On voit l'eau envahir brusquement la côte du Parc. Les pêcheurs qui ont retiré leurs embarcations les recalent encore jusque sur le marché, où les vagues les poursuivent.

La foule des pompiers, ainsi que les appartements du rez-de-chaussée des maisons bordant les quais et les cours, sont inondés.

Des vagues, d'une hauteur prodigieuse, se ruent contre les murs de soutènement qu'elles franchissent pour retomber écumis, en masses énormes, frangées d'écume, sur le trottoir et la chaussée, que bientôt recouvre une épaisseur formidable de sable.

La Jetée-Promenade, quoique ébranlée par les paquets de mer qui la battent de tous les côtés, résiste victorieusement à la fureur des vagues.

Le premier Congrès National

DES SOUS-AGENTS DES POSTES

Paris, 2 novembre.

Vendredi matin, les délégués du syndicat national des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones se sont réunis au Congrès à la salle du Progrès Social, 22, rue de Clignancourt.

La première séance a été rigoureusement privée ; les délégués, les administrateurs du syndicat et les membres de la commission de contrôle avaient seuls accès dans la salle. La séance publique sera tenue samedi, à huit heures du matin.

Voici quels sont les points principaux de l'ordre du jour :

Examen d'une proposition de la section du Nord tendant à transformer le syndicat national en syndicats régionaux ;

En cas d'adoption, le Congrès discutera : a) sur la création d'une fédération nationale ; b) adoption de statuts fédéraux ; c) réglementation des syndicats régionaux par rapport à leurs obligations envers la fédération ; élection d'un conseil fédéral ; délimitation de la durée de ses fonctions ;

Examen des moyens à employer pour faire aboutir les revendications du syndicat en vue d'application ; organisation de la propagande syndicale ;

Le repos hebdomadaire : propositions diverses des sections.

UN MARI MEURTRIER

Au dernier survivant — Une femme gênante

Vienne 2 novembre.

Un tragique affaire s'est déroulée, vers trois heures de l'après-midi, à Estrecsin, dans le banlieue de Vienne, au domicile des époux Péra, cultivateurs, âgés, le mari de trente-huit ans, et la femme de cinquante-trois ans. M. Péra avait fait connaissance de sa femme en Algérie, où il avait fait son service.

Ils s'étaient mariés à Tobouah ; la femme avait une certaine fortune et ils s'étaient fait par contrat, donation au dernier survivant. Or, hier, un passant vit la femme Péra tomber par la fenêtre de sa maison, élevée de huit mètres. Aussitôt, son mari sortit de la maison, renversa le corps et rentra chez lui.

La chose parut étrange et les voisins s'assemblèrent. On entendait dans la maison crier : « Au secours ! A l'assassin ! » Lorsqu'on médecin envoyé par plusieurs personnes, témoin non appelé par le mari, arriva, la femme, qui n'était que blessée, s'écria : « Ce n'est pas un médecin qu'il me faut, c'est un commissaire de police et des gendarmes ! C'est lui qui m'a tuée, pour me prendre mon argent. Il trouvait que je vivais trop long temps ! »

L'âme elle expire.

Sur ces déclarations, Péra a été arrêté.

La retraite de M. de Bülow

SON SUCCESSEUR

Berlin, 2 novembre.

La retraite prochaine du prince de Bülow, chancelier de l'empire, et sa nomination comme gouverneur de l'Alsace-Lorraine sont confirmées et seront annoncées sous peu de jours officiellement.

Le bruit court qu'il se peut que l'empereur Guillaume choisisse pour lui succéder, comme chancelier de l'empire, M. von Dernburg, dont la nomination récente à la direction des colonies a excité l'intérêt public.

Cependant, sur ce dernier point, on est sceptique dans les cercles diplomatiques.

FEUILLETS DUNKERQUOIS

A Rosendaël-les-Choux. — Le déplacement de la Gare. — Une spéculation

Dunkerque, 2 novembre.

Faisons point une fois feuillite à leur titre, mes feuillets seront aujourd'hui exclusivement rosendaëliens. C'est en effet la « Vallée des Roses » qui en fera les seuls frais.

Qui ne connaît cette charmante commune, délicieuse par ses jardins fleuris, autant que renommée par sa pomme de terre, ses asperges et son chou-fleur que les marchandes des villes appellent la « fleur de Rosendaël » ? C'est cette dernière spécialité qui, avant l'érection de la section du Casino sous le nom de Malo-les-Bains, avait valu au bourg la dénomination de Rosendaël-les-Choux pour le distinguer de Rosendaël-les-Bains.

En ce temps, pour rentrer de la plage au village, les baigneurs devaient être munis d'une lanterne pour ne pas se rompre le cou en tombant dans les ornières des sentiers de la dune.

Depuis lors, deux villes nouvelles ont surgi d'une façon véritablement féerique, quelques quinze ans ont suffi pour faire de Rosendaël et de Malo-les-Bains les villes florissantes dont on ne saurait trop admirer le prodigieux essor.

Toutes deux ont eu leur homme, leur bâtisseur : Malo M. le docteur Geeraert, Rosendaël Degroote, maire, ou plutôt C. Lespillette, qui fut pendant des années secrétaire de M. Degroote et le véritable instigateur et le meteur en œuvre de tous les grands travaux qui en si peu de temps devaient complètement métamorphoser Rosendaël-les-Choux.

Rosendaël était alors à l'avant-garde de l'armée républicaine et nos amis s'imaginaient la forteresse imprenable. Hélas ! Depuis 1904 cependant, sa mairie sont aux mains des réactionnaires qui y furent hissés par la défection de républicains timorés qui n'hésitèrent pas à emboîter le pas aux réactionnaires dès qu'ils ne sentirent plus la main ferme qui les avait jusqu'alors retenus.

***

Aujourd'hui, Rosendaël réactionnaire s'agite et le discorde est sur ses abords du camp d'Agramant. Cette agitation est motivée par un projet de déplacement de la gare actuelle pour le reporter quelque 150 mètres plus loin, du côté de Malo-les-Bains.

C'est M. Coquelle, maire actuel et bien paisant à Rosendaël, dont le dernière génuflexion est un pèlerinage au Thazur offert à Monseigneur Chomporeau venapour la confirmation, c'est M. Coquelle, dit-on, qui a fait siien le fameux projet et qui a su fort adroitement (quelques-uns prétendent même despotiquement) amener le Conseil municipal, malgré l'évidente mauvaise grâce de la majorité, à engager la ville dans la participation financière pour la forte somme.

Un pavé dans la mare aux grenouilles ne fait pas plus d'effet que n'un fit cette délibération. Les jardiniers très nombreux et dont la production intensive fait une des principales richesses de Rosendaël émirent des plaintes que partagèrent bientôt la plus grande partie du commerce local, et l'« Union commerciale » arrêta les termes d'une protestation fortement motivée qui fut adressée au Préfet ; elle conclut non seulement contre l'opération financière onéreuse, mais aussi contre l'utilité des plus contestables du projet de déplacement.

C'est qu'à priori on est frappé par ce point inexplicable : En admettant que la gare actuelle soit insuffisante (ce que contestent les protestataires), elle peut aisément être agrandie en dehors même du rassemblable en raison des terrains disponibles. Alors, quel besoin de la déplacer de 150 mètres pour l'amener aux portes de Malo qui sont, et au détriment du quartier de la Tente-Verte, dont on bénéficier ?

Et n'est ici que les cancans vont leur train (ce qui est assez logique puisqu'il s'agit de gare) : Des spéculateurs, dit-on, ont acheté à très bon compte un important lot de dunes au prix de 0 fr. 75 le mètre carré et la réalisation du fameux projet aurait pour effet immédiat d'en faire monter le prix à 15 et 20 francs. C'est, on le voit, le projet des « Rois du Sable ».

***

Hier, tu bien pensant *Nord Maritime*, dans un article d'allures officieuses, annonçait que le projet va être incessamment mis à exécution. Or, que devient la participation de la ville ! On l'abandonne vraisemblablement puisque les Rois du Sable n'ont pas entendu parler de l'enquête administrative précédant légalement toute allégation de expulsion.

Et si on l'abandonne, c'est que MM. les « Rois du Sable » dont la manœuvre est mise à jour, ont encore tabouté à exécuter le projet dans cette participation communale ?

C'est donc l'avon par de simple un manœuvre tour qu'on entendait jouer aux contribuables de Rosendaël.

Allons, électeurs mes amis, réveillez-vous ! Nous ne sommes plus tellement éloignés de 1908 qu'on ne pulse, dès à présent, songer au jour libérateur où vous rouvrerez aux sacrifiés ces faux bonshommes qui, sous un masque à étiquette républicaine, ont réussi, en 1904, à cambrioler vos suffrages.

Gustave C...

ATTENTION! 1907 ATTENTION!

Dans quelques jours sera mis en vente partout

L'ALMANACH

du « Progrès du Nord »

Un magnifique volume de plus de 200 pages pour 40 centimes

LA RÉGION

Un vol à l'Américaine

A ROUBAIX

Un jeune coursier dévalisé de deux mille francs

Hier matin, vers 2 heures, un de ces vols à l'américaine si souvent signalés, mais réussissant toujours tant ils sont enfantins et tant est grande la naïveté humaine, a été pratiqué rue Neuve, au coin de la rue de l'Hospice.

Un bon et naïf jeune homme y a été soulagé de deux mille francs, par deux adroits compères que la police recherche, et ce dans les circonstances suivantes :

Vendredi matin, M. Emile Trefflet, fabricant de tissus, rue du Grand-Chemin, envoyait son coursier, le jeune Picke Joseph, âgé de quinze ans, demeurant 8 Tourcoing, 12, rue du Nord, en Crédit Lyonnais, rue de la Gare, pour y toucher deux mille francs qu'il devait ensuite porter à la banque Devilder, rue du Curé.

Vers neuf heures du matin, le jeune Picke était dans le hall de la banque de la rue de la Gare, attendant que son tour vînt de toucher.

Un individu de trente à trente-cinq ans, petit, brun, revêtu d'un costume noir, s'approchant du coursier, lie conversation avec lui.

A un moment, Picke, quittant sa nouvelle connaissance, s'approche du guichet où le caissier où il lui fut remis deux mille francs, savoir : un billet de mille francs et vingt billets de cinquante francs qu'il glisse dans une de ses poches.

Ainsi lesté, Picke, quittant le Crédit Lyonnais, rédescendit la rue de la Gare.

Comme le jeune coursier arrivait devant la porte Moderne, il fut rejoint par l'inconnu avec lequel il avait lié connaissance dans le hall du Crédit Lyonnais, et tout en causant de choses banales, les deux hommes se dirigèrent vers la rue du Curé, par la rue de contour St-Martin.

Un peu avant d'arriver à l'église St-Martin, les deux hommes furent rejoints par un troisième individu, brun aussi, assez grand, et coiffé comme le premier d'un chapeau rond noir.

Ce nouveau venu, qui semblait venir de l'arrivée, s'adressant avec un fort accent anglais à Picke lui demande l'adresse d'une maison de la place. Puis le faux Anglais offrit vingt francs au premier inconnu s'il voulait le conduire à la gare.

Celui-ci accepte et se tournant vers Picke, lui dit : Venez avec moi, vous aurez 10 francs.

Oubliant la course qu'il devait faire et les 2.000 francs dont il était porteur, Picke accepte et le trio, rentrant sur son pas, prit le chemin de la gare par les rues du Vieil-Abreuvoir et Nain.

Comme les deux filous et leur naïve victime arrivaient devant la rue de l'Hospice, le faux Anglais, remettant vingt francs à son compère, lui demande d'aller lui chercher deux cigares.

L'homme parti et les deux autres attendirent son retour qui fut prompt. Le filou avait acheté deux cigares d'un sou, ce qui fit mettre fort en colère le faux Anglais qui déclare avec une indignation parfaitement jouée qu'il ne fumerait pas pareils cigares, qu'il lui en fallait d'autres.

Arrêtant [illegible] indignées, [illegible] loin de vouloir [illegible] d'aller lui chercher [illegible] genre [illegible]

[illegible] pour faire le [illegible] par l'inconnu [illegible] de la banque, qu'on [illegible] l'Anglais :

« Ce matin, j'ai donné [illegible] à ce gamin pour aller [illegible] faire [illegible] il n'est plus revenu. Pour que cela ne [illegible] arrive pas, il faut que le jeune homme nous laisse quelque chose de valeur. »

S'adressant alors à Picke, il ajoute : « Tiens, on n'est pas malgré de confiance, mais pour être sûr que tu ne vas pas prendre ombrage, mon type de ce matin, donne-moi ton bleu, ton vieux, donne-moi les billets de banque dont tu es porteur, je te les rendrai en retour. »

Confiant, le naïf coursier remit les deux mille francs en billets et partit en courant achever les diverses demandes.

Lorsqu'il revint, les deux voleurs s'étaient éclipsés.

Comprenant, mais un tard, qu'il venait en s'être à deux voleurs, tout penaud, Picke s'en fut conter sa lamentable aventure à son patron, M. Trefleet qui, à son tour, alla porter plainte à M. Lauhé, commissaire de police.

UN MUSICIEN D'ARTILLERIE

noyé dans une citerne

A DOUAI

Un terrible accident qui a entraîné la mort d'un musicien de l'Ecole d'artillerie, s'est produit vendredi matin dans les dépendances de la caserne de Cuis, dans les circonstances suivantes :

Chaque matin les batteries du 15e d'artillerie et la musique de l'Ecole exercées au quartier de Cuis, leurs instruments sonnent se rendre pour le corvée de quartier.

Vendredi matin, comme d'habitude, la corvée fut réunie près de poste de police et le travail commandé à chacun des hommes. Au musicien Waymel échut le mission de balayer le poste de police et l'escalier de la salle des rapports.

Son travail terminé, Waymel, le balai en main, sortit de la cour, traversa la chaussée et pénétra dans une casemate creusée sous un bastion des anciennes fortifications, en face de la caserne.

Que se passe-t-il alors ? On ignore. Toujours est-il qu'un homme de corvée, le soldat Jules Pinvinage, de la 5e batterie du 15e d'artillerie, qui balayait la rue en face de l'entrée de la caserne, ayant entendu appeler ses camarades, pénétra dans la casemate, se dirigeant à tâtons dans l'obscurité du côté d'où partaient les cris.

Bientôt il sentait le sol se dérober sous ses pieds et tombait dans le vide. Instinctivement il étendit les bras et put happer au passage des crochets de fer scellés dans la paroi.

Pinvinage, qui s'était rendu compte qu'il était tombé dans une citerne, parvint, à force d'énergie, à s'en tirer seul, puis alla prévenir le poste.

A l'aide d'un crochet de sauvetage, on parvint à retirer de la citerne le corps du musicien Waymel, mais le médecin-major Dupont, qui lui prodigua des soins empressés, ne put la rappeler à la vie.

Waymel, dont le père est maire de Radinghem (Nord), était âgé de 22 ans. Il était au régiment depuis un an. C'était un garçon doux et sobre, qui avait conquis l'estime de ses chefs et l'amitié de ses camarades.

Le colonel Voisin, du 15e d'artillerie, a ouvert une enquête.

La casemate où s'est produit l'accident dépend des services de Génie et les portes en sont rarement fermées.

Déjà, l'an dernier, un vieillard, qui s'y était réfugié pour se soustraire au froid, était tombé dans le citerne homicide et s'avait de la vie qu'au passage inopiné d'une ronde qui, entendant ses cris l'avait retiré d'une fâcheuse position.

La Génie ne fit suspendant ni recouvrir la citerne, ni fermer les portes de la casemate. On constate aujourd'hui les fâcheuses conséquences de cette négligence.

TERRIBLE EXPLOSION

aux Mines de Carvin

Un mineur tué. — Deux autres blessés grièvement

La Compagnie des mines de Carvin qui depuis 1903 n'avait pas eu à enregistrer d'accident mortel, semble en ce moment payer son tribut. Après la mort des deux charpentiers tués récemment au tombant du bant d'un réfrigérant, nous devons aujourd'hui signaler un nouvel accident mortel.

Vendredi, dans la journée, une équipe de mineurs était occupée à 400 mètres de profondeur, dans les environs de la nouvelle fosse n° 4 en préparation.

Une mine chargée d'une cartouche de dynamite, bourrée d'eau, n'ayant pas détoné sous l'action de courant électrique, un ouvrier, M. Gustave Massy, âgé de 43 ans, commit l'imprudence de tirer sur les fils pour retirer la cartouche, ce qui est formellement interdit par les règlements.

Cette manœuvre provoque l'explosion de la mine, lançant des pierres sur les malheureux travailleurs.

LE TRAIN 17

PAR

Jules CLARETIE

Dans le wagon où les grands administrateurs de la Compagnie étaient entrés, les interrogations se croisaient :

— Le mécanicien perd-il la tête ?

— Un train s'emporte !

— Le train va se briser comme verre !

— Quel est l'insensé qui nous conduit ?

Le bruit, l'épouvantable bruit de ce train qui roulait les carreaux agités, les [illegible] cercueils, le fer et la fonte [illegible] comme un Apocalypse retentissait. Les wagons étaient pleins [illegible], pleins de terreur. Convoi de [illegible] emporté par un démon.

— [illegible] nous commence perdus ! Le [illegible] venait aux cerveaux, les [illegible] montaient aux lèvres. Cet [illegible] enfonçait la terreur dans [illegible] qui hoquetaient, saisis d'horreur. Il y avait des femmes qui priaient. [illegible] qui voyait sombrer [illegible] ravagée d'un [illegible]

— C'est *fou* ! c'est bien fou ! c'est Martial... songeait Armand, en revoyant, ironique et cruel maintenant, le sourire de Lauriane.

Et il lui semblait que Martial allait venger à la fois Lauriane chassée et Martial outragé.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! Est-ce que nous allons mourir ? demandait sa femme épouvantée.

Armand, les yeux fixés, laissa tomber, comme un glas, ces mots presque fatalistes :

— Cela dépend de *Fou !...*

Lui avait tout oublié de ce qui était la tâche imposée, le devoir quotidien. Martial n'appartenait plus qu'à sa vengeance ; il s'abandonnait, avec une volupté infernale, à cette folie furieuse de punir.

— Nous allons mourir, mourir ensemble, mourir, pensait-il, mourir, mourir et lui et moi !

Les innocents, les autres, il les oubliait. Dans ce train rempli de gens qui étaient de vivantes amours, Martial ne voyait plus que deux êtres : lui et Armand.

Et Armand lui appartenait ; et l'amant de Lauriane allait payer sa dette, et on relèverait deux cadavres en lambeaux tout à l'heure, quelque part sur le chemin : — celui de Martial et celui de cet homme.

Blanche, effrayée, aux stations [illegible] [illegible] [illegible]

— Quel est ce train qui passe ?

— Le train 17.

— Avec cette vitesse ?

— Mais c'est impossible !

— Il y a un malheur !

— Le train 17 est emporté !

— Le train 17 est *fou* !

« *Le train est fou !* » C'est le terme désolant et sinistre.

Le télégraphe jouait.

Les disques rouges, — ces signaux impératifs qui disent au mécanicien : « Ne va pas plus loin, » et que nul ne peut franchir, fût-il souverain, quand ils sont là, menaçants, — ces disques ronds au bout de perches blanches ou ces signaux rouges sur des barres de bois qui, le soir, ressemblent à des lanternes chinoises, dans les nuits illuminées, Martial ne les voyait pas, il les dépassait sans ralentir. Que lui importait le péril des courbes ? Il *brûlait* sans siffler Gouesnainville, Louvres, Luzarches ; il courait, éperdu, sur Orry-la-Ville. Le sol tremblait devant les stations sous cet immense poids de fer, de bronze, de chair et de bois lancé comme une flèche, et qui, hurlant, jetait au vent un bruit grondant de tonnerre...

A Creil, dans la gare, — s'il n'était pas arrêté dès Chantilly, — le train 17 pouvait embrocher contre quelque obstacle, dérailler, enfoncer des wagons et broyer des hommes.

Ceux qui virent sur ces machines à la seule trépidation de la plate-forme de la locomotive ou du tender, peuvent dire instinctivement quelle est la vitesse qui les emporte.

Le pauvre gros Arnecke était pâle comme un mort.

— Mon Dieu ! mais il est *ivre* (*ivre*), songeait le Flamand. Qu'est-ce qu'il fait donc ?... Nous courons 120 kilomètres ! Il est fou !

Fou ! Était-ce possible ? Lui, Martial Hébert, son chef, son ami, son maître ! Un homme qui aurait dit un mot, pas plus, pour le faire se jeter au feu ! Martial fou, fou de douleur !

— Compagnon, compagnon, lui dit Arnecke en s'avançant. Compagnon !

Il prit le bras de Martial, toujours immobile comme s'il cuisinait au rêve, et le secoua brusquement en lui disant, avec une expression où de tout douloureux et éperdu se faisait encore respectueux :

— Attention, compagnon ! à quoi pensez-vous ?

— A quoi ? balbutia Martial en le regardant avec des yeux terribles, lui dont le regard était bon et tendre, timide et doux autrefois. A quoi je pense ?

— Oui, à quoi ? Le train s'emporte, nous allons dépasser Chantilly !

Martial, effrayé, poussa un douloureux hélas de rire. Mires et paroles se perdaient à bord dans le fracas, le trépidation, le hurlement de détresse de cette machine.

— A quoi je pense ? dit le mécanicien, dont le crâne chaud battait la fièvre. Je pense à mourir, à en finir, à sauter, à tomber en morceaux au fond d'un trou pour que leur soit dit et que je ne sache plus ce que c'est que souffrir. Voilà à quoi je pense ! entends-tu, Quentin Arnecke ? la mort qui console, la mort qui sépare, la mort qui apaise, la mort qui venge !

Le bon gros Flamand trembla sous ces paroles pleines d'épouvante, où passait, comme une satanique amertume, le révolte suprême de cet être fait de bonté et qui avait tout perdu : le repos, l'espoir, la foi.

— Sais-tu que c'est bon, compagnon, dit Martial, de jeter au vent ses vains rêves, — rêves de gloire et rêves d'amour, — des sottises ! — Faire de cette guenille qui palpite quelque chose d'inerte et de dur ! Se venger ! se venger ! Tuer celui qui vous tue ! Partir avec celui qu'on hait, comme et on le noyait avec les bagnes dans sa gorge. C'est bon, c'est bon, cela. Allons, la houille au foyer, Arnecke et moutons, s'il le faut ! Tu n'as pas peur ?

— Non, dit Arnecke.

Le train 17, emporté, filait comme un éclair d'orage devant Orry-la-Ville, qui disparaissait comme un nuage chassé du vent...

Quentin Arnecke hantait que tout était perdu : la folie traversait les regards de Martial...

Et il y avait un tel magnétisme et si effrayant dans ses paroles d'Hébert, que le chauffeur, lié à cet homme comme un frère d'armes des Gaules, par la chaîne rivée au poignet, se fût laissé volontiers entraîner, livré de volupté funèbre, par la fièvre épouvantable qui gagnait Martial.

Mourir avec Martial, c'était son devoir, s'était son rêve ; c'eût été si joli. Mais mourir pour sauver quelqu'un, en se sacrifiant ! Mourir pour les autres, non avec les autres.

Alors le pauvre humble Flamand se dressa devant Martial comme en conscience réveillée.

— Compagnon, dit-il, il y a des innocents avec nous.

— Des innocents ?

Les gros yeux de Quentin Arnecke étaient pleins de larmes.

— Des innocents ?

(*A suivre*).

CHOCOLAT

DELESPAUL-HAVET

TOUJOURS LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA PRÉPARATION

80, Rue Nationale, LILLE